



Commission paritaire nationale
de l'emploi
et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine

www.cpnefp-pharmacie.org

DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 05 juillet 2018 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux personnes habilitées à délivrer le médicament au public dont les titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **MONT-SAINT-AIGNAN** (76) à :

ARNAL Camille
BURKHARDT épouse PREVOST Céline
COSTARD Anaïs
DUMONT ROTY Solenne
ESPINASSE Agathe
FOUQUÉ Justine
GILLES Madison
KACZMAREK Mélina
LAMBERT Mélissa
MARIE Alexandra
NONCHÉ épouse MORELLO Julie
OLLÉ épouse AUDREN Amandine
PACY épouse LE GALL Julie
PAPLOREY Charlotte
PELTIER Sarah
POSTEL Anaïs
QUESNEL Katellina
RONDEL Laëtitia

Fait à Paris, le 05 juillet 2018,
la présidente du jury,


Christelle DEGRELLE



Cette publication est effectuée sous réserve des éventuelles erreurs matérielles.